



RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

EHPAD LES MARRONNIERS

N° Spécial

30 Avril 2019

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE
RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial EHPAD Les Marronniers du 30 Avril 2019

SOMMAIRE

| Décisions | Date | EHPAD LES MARRONNIERS | Page |
|------------------|-------------|---------------------------------------------------|-------------|
| N° 2018-01 | 21.04.2018 | Décision portant délégation de signature | 3 |
| N° 2018-03 | 06.11.2018 | Décision portant délégation de signature | 4 |
| ANNEXE | | Listing de délégation de signature pour F. THAREL | 5 |
| N° 2018-04 | 01.06.2018 | Décision portant délégation de signature | 6 |
| N° 2018-05 | 01.06.2018 | Décision portant délégation de signature | 7 |
| N° 2018-06 | 27.12.2018 | Décision portant délégation de signature | 8 |

DECISION DC N° 01/2018
Portant délégation de signature

Vu le Code de l'action sociale et des familles, article L. 315-17 ;
Vu le Code de l'action sociale et des familles, articles D. 315-67 et suivants
Vu l'arrêté du 20 avril 2018 de nomination de Madame Emmanuelle GARD en qualité de Directeur la Direction Commune entre les établissements : Fondation Aulagnier à Asnières sur Seine et EHPAD Les Marronniers à Levallois Perret à compter du 1^{er} avril 2018,
Vu l'arrêté du 20 avril 2018 de nomination de Madame Audrey LAFONT VATAN en qualité de Directeur-Adjoint de la Fondation Aulagnier à Asnières sur Seine et de l'EHPAD Les Marronniers à Levallois Perret, à compter du 1^{er} avril 2018,

DECIDE

Article 1 : Délégation est donnée à Madame Audrey LAFONT-VATAN, occupant les fonctions de Directeur-Adjoint au sein de la Direction Commune entre la Fondation Aulagnier à Asnières-sur-Seine et L'EHPAD Les Marronniers à Levallois-Perret, à l'effet de signer au nom du Directeur :

» Dans le cadre de ses attributions relatives à la direction des finances et des admissions de la Direction Commune : les titres, mandats, courriers, décisions, contrats, et toutes autres pièces nécessaires à la gestion économique et financière des établissements de la direction commune.

Cette délégation est accordée de manière permanente et dans la limite d'engager les finances des établissements à hauteur de 25 000 € HT.

» En l'absence du Directeur ou en cas d'empêchement de ce dernier, ainsi que pendant les gardes administratives (conformément au tableau des gardes administratives), tout acte relatif à la gestion courante administrative et financière des établissements de la Direction Commune.

Article 2 : La signature du délégataire visé à l'article 1 doit être précédée de la mention « Pour le Directeur et par délégation » suivie du grade et des fonctions du signataire. Le prénom et le nom dactylographiés du signataire devront suivre sa signature.

Article 3 : Le délégataire doit rendre compte des actes pris dans l'exercice de cette délégation au déléguant, dans les plus brefs délais.

Article 4 : La présente délégation sera notifiée à l'intéressée. Elle sera portée à la connaissance des Conseils d'administration et des comptables de chaque établissement.

Article 5 : Une information concernant cette délégation de signature est portée à l'Agence Régionale de Santé et aux tiers par affichage au sein de l'établissement.

Article 6 : Cette délégation de signature peut être dénoncée à tout moment, sans préavis.

Fait à Levallois le 21 avril 2018

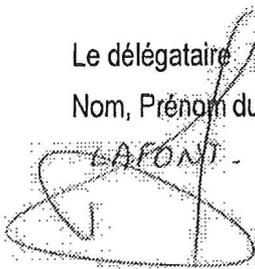
Le Directeur délégant

Nom, Prénom du directeur

GARD Emmanuelle


Le délégataire

Nom, Prénom du délégataire

LAFONT - VATAN Audrey


DECISION N° 03-2018

Portant délégation de signature

Vu le code de l'action sociale et familles, article L.315-17 ;

Vu le code de l'action sociale et des familles, article D.315-67 et suivants

Vu l'arrêté du 20 avril 2018 de nomination de Madame Emmanuelle GARD en qualité de Directeur de la Direction Commune entre les établissements : Fondation Aulagnier à Asnières-sur-Seine et EHPAD Les Marronniers à Levallois Perret à compter du 1er avril 2018.

DECIDE

Article 1 : Délégation est donnée à Monsieur Frantz THAREL, Attaché d'Administration Hospitalière, à l'effet de signer, au nom du Directeur de la Direction commune entre la Fondation Aulagnier à Asnières-sur-Seine et EHPAD Les Marronniers à Levallois Perret ;

- Les documents désignés en annexe.

Article 2 : La signature du délégataire visé à l'article 1. doit être précédée de la mention « pour le Directeur et par délégation » suivie du grade et des fonctions du signataire. Le prénom et le nom dactylographiés du signataire devront suivre sa signature.

Article 3 : Le délégataire doit rendre compte des actes pris dans l'exercice de cette délégation au déléguant, dans les plus brefs délais.

Article 4 : La présente délégation sera notifiée à l'intéressé. Elle sera portée à la connaissance des Conseils d'administration et des comptables de chaque établissement.

Article 5 : Une information concernant cette délégation de signature est portée à l'Agence Régionale de Santé et aux tiers par affichage au sein de l'établissement.

Article 6 : Cette délégation de signature peut être dénoncée à tout moment, sans préavis.

Article 7 : La présente décision prend effet au 1er novembre 2018, sera affichée et portée à la connaissance du Conseil de surveillance.

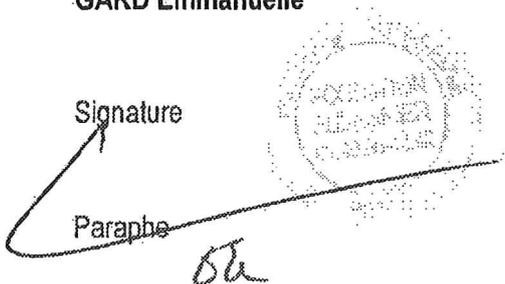
Fait à Asnières-sur-Seine, le 06 Novembre 2018

Le Directeur déléguant

GARD Emmanuelle

Signature

Paraphe



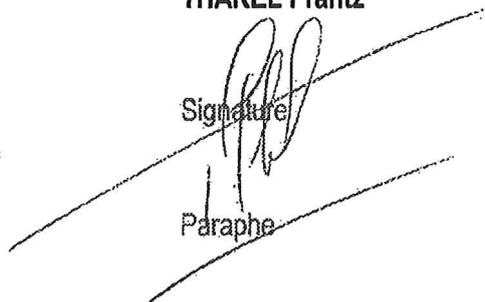
The signature of Emmanuelle GARD is written in black ink. To its right is a circular official stamp with a dotted border. Below the signature, the word 'Paraphe' is printed, and the handwritten initials 'EG' are written in blue ink.

Le délégataire

THAREL Frantz

Signature

Paraphe



The signature of Frantz Tharel is written in black ink. To its right is a circular official stamp with a dotted border. Below the signature, the word 'Paraphe' is printed, and the handwritten initials 'FT' are written in blue ink.

LISTING DE DELEGATION DE SIGNATURE POUR F.THAREL

| CHAMPS DE COMPETENCE | TYPE DE DECISION | E.GARD | F.THAREL |
|-----------------------|-----------------------------------|--------|----------|
| CONTRACTUELS | CONTRAT DE TRAVAIL : | | |
| | CDI | X | |
| | CDD, vacataires | | X |
| PAIE | ATTRIBUTION ARE | X | |
| | PAIE | X | |
| | TEMPS PARTIELS | | X |
| | ATTRIBUTIONS INDEMNITES DIVERSES | | X |
| | PRIMES DE TECHNICITE | X | |
| | INDEMNITES IFTS | X | |
| | AVANCEMENT ECHELON | | X |
| CARRIERE | AVANCEMENT GRADE | X | |
| | REVISION DE NOTE | X | |
| | MISE EN STAGE | X | |
| | TITULARISATION | X | |
| | RETRAITE | X | |
| | LICENCIEMENT | X | |
| | CONVENTION MISE A DISPO | X | |
| | 0 TRAITEMENT | | X |
| ABSENTEISME | ACCIDENT DE TRAVAIL ET MO | | X |
| | ATTRIBUTION CLM CLD | | X |
| | CONTROLES MEDICAUX ET EXPERTISE | | X |
| | RAPPEL A L'ORDRE | X | |
| DISCIPLINE | LANCEMENT ET CONVOCATION CONSEIL | X | |
| | SANCTION DISCIPLINAIRE | X | |
| | CONGES PARENTAL | | X |
| POSITIONS STATUTAIRES | DETACHEMENT | | X |
| | DISPONIBILITES | | X |
| | REINTEGRATIONS | | X |
| | CONVENTIONS DE STAGES | | X |
| DIVERS | FORMATION (placement en position) | | X |
| | FRAIS DE FORMATION | | X |
| | ATTESTATIONS | | X |
| | COURRIERS DIVERS | | X |

DEMANDES EXTERIEURES AU FONCTIONNEMENT RESSOURCES HUMAINES

| | | | |
|------------|--------------------------------------------------------------------------------------|--|---|
| ASTREINTES | Tout acte de la gestion courante au regard du tableau des gardes administratives | | X |
| | Tout acte de la gestion de l'urgence au regard du tableau des gardes administratives | | X |

NOTES D'INFORMATIONS ET NOTES DE SERVICE

| | | | |
|-------|--------------------|---|---|
| NOTES | NOTE D'INFORMATION | | X |
| | NOTE DE SERVICE | X | |

00926
FONDATION AULAGNIER
Le Directeur,
E.GARD

DECISION N° 04-2018

Portant délégation de signature

Vu le code de l'action sociale et familles, article L.315-17 ;
Vu le code de l'action sociale et des familles, article D.315-67 et suivants
Vu l'arrêté du 20 avril 2018 de nomination de Madame Emmanuelle GARD en qualité de Directeur de la Direction Commune entre les établissements : Fondation Aulagnier à Asnières-sur-Seine et EHPAD Les Marronniers à Levallois Perret à compter du 1^{er} avril 2018.

DECIDE

Article 1 : Donne délégation de signature à Madame Manon LORENZO, directement placée sous mon autorité pour :

Tout acte de gestion courante nécessité par l'urgence, au regard du tableau des gardes administratives auxquelles elle participe.

Article 2 : La signature du délégataire visé à l'article 1 doit être précédée de la mention « pour le Directeur et par délégation » suivie du grade et des fonctions du signataire. Le prénom et le nom dactylographiés du signataire devront suivre sa signature.

Article 3 : Le délégataire doit rendre compte des actes pris dans l'exercice de cette délégation au déléguant, dans les plus brefs délais.

Article 4 : La présente délégation sera notifiée à l'intéressée. Elle sera portée à la connaissance des Conseils d'administration et des comptables de chaque établissement.

Article 5 : Une information concernant cette délégation de signature est portée à l'Agence Régionale de Santé et aux tiers pars affichage au sein de l'établissement.

Article 6 : Cette délégation de signature peut être dénoncée à tout moment, sans préavis.

Article 7 : La présente décision prend effet au 1^{er} juin 2018, sera affichée et portée à la connaissance du Conseil de surveillance.

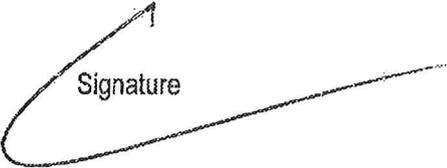
Fait à Asnières-sur-Seine, le 1^{er} juin 2018

Le Directeur délégant

GARD Emmanuelle

Signature

Paraphe




Le délégataire

Manon LORENZO

Signature

Paraphe




DECISION N° 05-2018
Portant délégation de signature

Vu le code de l'action sociale et familles, article L.315-17 ;
Vu le code de l'action sociale et des familles, article D.315-67 et suivants
Vu l'arrêté du 20 avril 2018 de nomination de Madame Emmanuelle GARD en qualité de Directeur de la Direction Commune entre les établissements : Fondation Aulagnier à Asnières-sur-Seine et EHPAD Les Marronniers à Levallois Perret à compter du 1^{er} avril 2018.

DECIDE

Article 1 : Donne délégation de signature à Madame Alicia GARZON HEREDIA, directement placée sous mon autorité pour :

Tout acte de gestion courante nécessité par l'urgence, au regard du tableau des gardes administratives auxquelles elle participe.

Article 2 : La signature du délégataire visé à l'article 1 doit être précédée de la mention « pour le Directeur et par délégation » suivie du grade et des fonctions du signataire. Le prénom et le nom dactylographiés du signataire devront suivre sa signature.

Article 3 : Le délégataire doit rendre compte des actes pris dans l'exercice de cette délégation au déléguant, dans les plus brefs délais.

Article 4 : La présente délégation sera notifiée à l'intéressée. Elle sera portée à la connaissance des Conseils d'administration et des comptables de chaque établissement.

Article 5 : Une information concernant cette délégation de signature est portée à l'Agence Régionale de Santé et aux tiers par affichage au sein de l'établissement.

Article 6 : Cette délégation de signature peut être dénoncée à tout moment, sans préavis.

Article 7 : La présente décision prend effet au 1^{er} juin 2018, sera affichée et portée à la connaissance du Conseil de surveillance.

Fait à Asnières-sur-Seine, le 1^{er} juin 2018

Le Directeur déléguant

GARD Emmanuelle

Signature

Paraphe

Le délégataire

Alicia GARZON HEREDIA

Signature

Paraphe

DECISION DC N° 06/2018
Portant délégation de signature

Vu le Code de l'action sociale et des familles, **article L. 315-17** ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles, **articles D. 315-67 et suivants**

Vu **l'arrêté du 20 avril 2018 de nomination de Madame Emmanuelle GARD** en qualité de Directeur de la Direction Commune entre les établissements : Fondation Aulagnier à Asnières sur Seine et EHPAD Les Marronniers à Levallois Perret à compter du 1^{er} avril 2018,

Vu **l'arrêté du 19 décembre 2018 portant nomination de Madame Magali PREVOT** en qualité de Directeur-Adjoint de la Fondation Aulagnier à Asnières-sur-Seine et de l'EHPAD Les Marronniers à Levallois-Perret, à compter du 1^{er} janvier 2019,

DECIDE

Article 1 : Délégation est donnée à Madame Magali PREVOT, occupant les fonctions de Directeur-Adjoint au sein de la Direction Commune entre la Fondation Aulagnier à Asnières-sur-Seine et L'EHPAD Les Marronniers à Levallois-Perret, à l'effet de signer au nom du Directeur :

► **Dans le cadre de ses attributions relatives à la direction du site de l'EHPAD Les Marronniers à Levallois-Perret et à la Direction des Ressources Humaines** de la Direction Commune : les courriers, décisions, contrats, et toutes autres pièces nécessaires à la gestion des ressources humaines des établissements de la direction commune, y compris en matière de pouvoir disciplinaire, et à la gestion courante de l'EHPAD du site de Levallois-Perret.

Cette délégation est accordée de manière permanente dans ces deux domaines de compétences.

► **En l'absence du Directeur ou en cas d'empêchement de ce dernier, ainsi que pendant les gardes administratives** (conformément au tableau des gardes administratives), tout acte relatif à la gestion courante administrative et financière des établissements de la Direction Commune.

Article 2 : La signature du délégataire visé à l'article 1 doit être précédée de la mention « *Pour le Directeur et par délégation* » suivie du grade et des fonctions du signataire. Le prénom et le nom dactylographiés du signataire devront suivre sa signature.

Article 3 : Le délégataire doit rendre compte des actes pris dans l'exercice de cette délégation au déléguant, dans les plus brefs délais.

Article 4 : La présente délégation sera notifiée à l'intéressée. Elle sera portée à la connaissance des Conseils d'administration et des comptables de chaque établissement.

Article 5 : Une information concernant cette délégation de signature est portée à l'Agence Régionale de Santé et aux tiers par affichage au sein de l'établissement.

Article 6 : Cette délégation de signature prend effet à compter du 01/01/2019, et peut être dénoncée à tout moment, sans préavis.

Fait à Levallois le 27 décembre 2018

Le Directeur délégant

Le délégataire

Nom, Prénom du directeur

Nom, Prénom du délégataire

GARD Emmanuelle

PREVOT Magali

Paraphr : MP

R: paraphe

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination des Politiques Interministérielles
et Ingénierie Territoriale

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>